



NUMÉRO : **09**

Paris, le 29 mars 2017

Le Bulletin FRET à destination des UR, UAD, SF et militants

Dossier : FRET, CE du 20 mars 2017

Réunion : plénière du CE Fret (Clichy)

Délégation UNSA : Xavier LEMAIRE, Guillaume VERET, Olivier SOULAT, Bruno MOINE, Massimo RASTELLI, Christophe BARTOLINI, Nicolas TASTEVIN (ROS)

Direction : M. ICHKANIAN (DRH), M. AUBAGNAC (RS), Mme MAZURIER (adjoint RS).

Titre : CE Fret – Déclaration UNSA

Pièces jointes :

✓ non



Cette plénière de CE Fret extraordinaire portait 2 sujets à l'ordre du jour :

- Une délibération pour l'assistance d'un expert (Secafi) concernant les sujets des orientations stratégiques, de la consultation annuelle sur la situation économique et financière et sur la consultation annuelle sur la politique sociale, les conditions de travail et l'emploi.
- Les manquements de SNCF Mobilités Fret vis-à-vis de l'instance du CE Fret

Le sujet porté à l'ordre du jour par le secrétaire n'est pas commun mais fait suite à des années de dialogue social que la direction de l'entreprise réalise à minima.

A titre d'exemple, voici les différentes motions que nous avons votées lors de l'année 2016 mais les différents PV de CE donnent aussi des aperçus sur la façon dont répond l'Entreprise quand les élus l'interpellent.

Sur les sujets « navettes » :

L'Entreprise ne veut jamais communiquer les éléments du CHSCT (pesage des roulements), ni commerciaux (contrat commercial, économie réalisée), ce qui permettrait pourtant aux élus du CE de se positionner sur la désignation en navette.

Sur le sujet appels d'offre - confidentialité :

L'Entreprise, lors de plusieurs questions écrites, a régulièrement mis en avant la confidentialité des affaires afin de ne pas apporter les éléments économiques des contrats et/ou appels d'offre, bien que nous soyons tous, en tant qu'élus et ROS, soumis à confidentialité sur ces éléments (code travail L2325-5 alinéa 2).

Sur le sujet refus d'informations :

Mis à part le cas de Somain qui a nécessité un CE extraordinaire (mais vu la pauvreté des sujets de cette séance, c'est comme s'il n'y avait rien eu), et le cas d'Ambition Normandie où nous avons été consultés, l'Entreprise refuse les consultations ; voire même dans certains cas ne veut pas donner d'information car les réorganisations sont à l'état de projet. (NIL, Somain, Améthyste, Lorraine, Miramas, Commande centralisée, Dunkerque...).

L'UNSA estime que le manque d'informations est donc préjudiciable à la bonne marche du comité et l'Entreprise, malgré son obligation légale, ne fournit pas les informations sur les changements importants.

Pour ces raisons essentiellement, le CE Fret ne fonctionne pas comme il devrait.

Nous sommes tous d'accord, les différentes interpellations vers l'Entreprise n'ont jamais été suivies d'effet, les élus sont lassés de ces comportements irrespectueux vis-à-vis des agents et de leurs mandants.

Et ce ne sont pas les dernières commissions de notations qui viennent de s'achever, pour lesquelles l'UNSA juge inadmissibles les directives préconisées par la National et déclinées dans les DF, qui auront montré un semblant d'effet inverse. Pour nous, la direction de Fret tente de toutes les manières possibles d'affaiblir les cheminots et, par là même, l'Activité.

Ce n'est pas tolérable.

La délégation UNSA-Ferroviaire au CE FRET